

## APPEL D'OFFRE PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : BOURGOGNE TOURISME
2. Objet de la mise en concurrence : conception et réalisation du plan de communication de Bourgogne Tourisme pour les années 2009-2010-2011.  
Pré-sélection des 3 agences retenues pour la phase finale de la consultation.
3. Procédure de passation : appel d'offre européen.
4. Lot : lot unique.
5. Justificatifs à produire : les justifications à produire à l'appui de cette offre sont précisées dans le cahier des charges à demander à partir du 30 octobre 2008 à l'adresse suivante : [I.dupont-decaens@crt-bourgogne.fr](mailto:I.dupont-decaens@crt-bourgogne.fr)
6. Le jugement des offres sera effectué par la Commission de Mise en concurrence de Bourgogne Tourisme qui se réunira début décembre 2008.
7. Critères de sélection : Dans le choix des offres, il sera tenu compte des critères suivants :
  - Les références en matière de conception et de réalisation de plans de communication et de campagnes publicitaires dans le domaine du tourisme, et notamment de campagnes partenariales ;
  - Les garanties professionnelles et financières de l'agence (et de ses éventuels sous-traitants) ;
  - L'adaptation de l'organisation et des méthodes de l'agence à l'organisation touristique bourguignonne et aux éventuels partenariats mis en place ;
  - Le coût de l'intervention de l'agence et de ses éventuels sous-traitants.
8. Date limite de réception des offres : lundi 17 novembre 2008, à 12 heures, date de réception dans les locaux de Bourgogne Tourisme, situés 5, avenue Garibaldi à Dijon - 21000.
9. Renseignements complémentaires : uniquement par courrier électronique aux adresses suivantes :
  - Renseignements techniques : [c.quinchard@crt-bourgogne.fr](mailto:c.quinchard@crt-bourgogne.fr)
  - Renseignements administratifs : [I.dupont-decaens@crt-bourgogne.fr](mailto:I.dupont-decaens@crt-bourgogne.fr)
10. Date d'envoi de l'avis de publication : 30 octobre 2008